



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

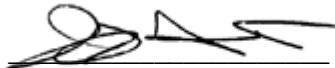
**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 février 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 305, rue des Bosquets et désigné sous le numéro de lot 4 744 249.

La dérogation vise à régulariser l'implantation de la résidence à 5,30 m de la ligne de lot avant, alors que le Règlement exige une marge de recul minimale de 6 m. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26<sup>e</sup> jour de janvier 2026.



Jacques Arsenault, greffier  
CRHA